



Affaire suivie par :

Myriam ROBERT

Pôle collectivités – Aménagement du territoire

Tél. : 05.17.20.33.99

Courriel : myriam.robert@charente.gouv.fr

Compte-rendu réunion du 7 juin 2023

Objet : Commission de suivi de site (CSS) – Site Martell à Rouillac

Participants :

- M. Sébastien LEPETIT sous-préfet de Cognac
- Mme Lucy LLINARES, secrétaire générale de la sous-préfecture de Cognac
- M. Jean-François MORAS, chef de l'unité bidépartementale de la Charente et de la Vienne (Ubd 16-86) de la DREAL, représentant Mme la directrice régionale de la DREAL
- M. Renaud WITTEBROODT, Chef STGC-DDT16, représentant M. le directeur de la DDT
- Mme Amy MICHON, responsable qualité sécurité environnement, Sté Martell
- Mme Magalie MIGUEL, directrice industriel, Sté Martell
- M. Thierry POINOT, responsable environnement, Sté Martell
- M. Georges LACASSAGE, secrétaire du comité social économique, Sté Martell
- M. Sylvain ROY, secrétaire du CSSCT, Sté Martell
- M. Maxime BLANCHER, représentant Charente Nature
- M. le commandant Cyril LELONG, SDIS 16
- Mme Dominique MANCIA, maire de Rouillac
- M. Francis ROY, maire de St Cybardeaux

- M. CHAUVET Jean-Guy, vice président de la communauté de communes du Rouillacais
- M. Franc PINAUD, maire de Genac-Bignac
- M. Edouard GANNES, directeur des services de la CC du Rouillacais
- M. Yves BONNEMAIN, commune de Genac-Bignac
- Mme Myriam ROBERT, sous-préfecture de Cognac

Excusés :

- M. le président du conseil départemental et son représentant
- M. le maire de Val d'Auge
- M. le responsable du service interministériel de défense et de protection civile de la Charente

Absents :

- M. le président de l'association Perennis ou son représentant

La commission de suivi de site de la société Martell qui exploite des installations de stockage et d'embouteillage d'alcool de bouche sur le site de Lignièrès à ROUILLAC, s'est réunie le 7 juin 2023 à 14h30 à la ferme des Bouchauds à Saint-Cybardeaux.

La modification de la composition de la CSS, le bilan 2022 et les projets de la société Martell ainsi que le bilan de l'inspection des installations classées sont à l'ordre du jour.

M. le sous-préfet de Cognac préside la séance et donne la parole à M. MORAS de la DREAL après que chaque participant se soit présenté.

1 – modification de la composition de la commission :

Mme Amy MICHON a remplacé Mme Marielle MARJOLLET au sein du collège "exploitants" . A ce titre, un arrêté préfectoral du 11 mai 2023 modifiant la composition de la commission de suivi a été notifié le 17 mai 2023 à l'ensemble des membres de la CSS Martell.

2 – rapports d'inspection présenté par la Dreal :

M. MORAS rappelle la situation administrative du site et présente le bilan de l'inspection réalisée le 21 septembre 2022.

Pour 2023/2024, il prévoit une inspection approfondie : l'inspection annuelle obligatoire pour les sites classés SEVESO et éventuellement des inspections plus spécifiques.

Ces éléments sont détaillés dans le diaporama de la DREAL joint au présent compte-rendu.

M. WITTEBROODT demande si l'extension du site crée des effets sortants.

M. MORAS indique que le projet des chais 17 à 22 ne constitue pas une modification substantielle du site. Cependant une nouvelle étude des dangers est demandée et un arrêté préfectoral complémentaire sera pris.

M. POINOT précise que le choix des positionnements des bâtiments est fait en sorte de ne pas créer d'effets sortants des limites de propriété du site.

3 - présentation du bilan 2022 et des perspectives de la société MARTELL :

Le power-point, ci-joint, est présenté par M. POINOT, responsable environnement de la société Martell.

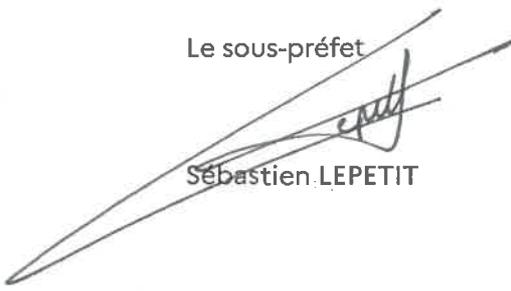
Il rappelle le contexte administratif et géographique ainsi que les différentes spécificités environnementales du site et présente les différents points inscrits au sommaire :

- risques majeurs,
- bilan du système de gestion de la sécurité,
- prévention des risques et coûts,
- distance d'effets thermiques,
- distance d'effets surpression,
- plan d'opération interne (POI) : ces exercices en mode réel sont importants pour la société, ils permettent de mieux gérer et maîtriser les décisions dans un contexte de crise,
- compte-rendu des événements et exercices,
- bilan environnemental,
- faits marquants : un incident survenu le 18 mai (jour férié) avec dégagement de fumée issu d'un distributeur de sandwiches rapidement maîtrisé et a montré que tout le dispositif sécurité fonctionne,
- dossiers en cours et perspectives.

M. WITTEBROODT demande des précisions sur la sécurité et la sûreté du site. M. POINOT indique qu'une société externe assure la surveillance du site H24 et que ses agents font le lien avec les équipes d'astreinte de la société MARTELL.

En l'absence de nouvelles questions, M. le sous-préfet remercie les participants et lève la séance.

Le sous-préfet



Sébastien LEPETIT